

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 15 septembre 2014**

Le lundi quinze septembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

**Absents ayant donné procuration :**

Claude GOASGUEN, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Joséphine DE BEAUCORPS.

**Absents :**

Mme Caroline BRASSEUR, M. Grégoire CHERTOK.

- **162014092** Désignation du secrétaire de la séance du 15 septembre 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 12 septembre 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **162014099** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **162014093** Adoption du compte rendu de la séance du 23 juin 2014

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- Règlement intérieur des Conseils de Quartiers

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2014 DEVE 1045** Travaux d'aménagement d'une voie pompier pour le Palais de Chaillot dans le Jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>)-Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2014 DPE 1019** Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2014 DPE 1029** Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- Vœu relatif à la Propreté

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2014 DVD 1020** Parc de stationnement JEAN BOUIN (16<sup>e</sup>) avenant à la convention de concession

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2014 DVD 1029** Avenue du Mahatma Gandhi (16<sup>e</sup>). Avenant n°1 à la convention de financement de travaux avec la Fondation Louis VUITTON

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2014 DVD 1052** Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- Composition des membres des Conseils de Quartiers

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

- **2014 DFPE 1378** Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébésrestos du cœur" de décembre 2014

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

- **162014094** Choix du mode de gestion de la crèche Erlanger

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1397** Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de petite enfance situé au 9-11 rue Erlanger dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris - marché services (art.30) - lancement et modalités passation

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1140** Subvention (96.986 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Teddy Club (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1142** Subvention (178.252 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective Calin'ours (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1143** Subvention (126.018 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective de type multi-accueil Les Oursons (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1204** Subvention (382.451 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective du XVI (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1206** Subvention (324 434 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective Point du Jour (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1252** Subvention (15.004 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DFPE 1333** Subvention (82.877 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16<sup>e</sup>) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAMRAP)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

- **2014 DJS 16** Subventions (30.450 euros) à 14 associations sportives locales (16<sup>e</sup>)

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2014 DJS 36** Subvention (20.600) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (16<sup>e</sup>)

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2014 DASCO 1103** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>)-Subvention (59 637 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **2014 DASCO 1121** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) - Subvention (23 800 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

- **2014 DDCT 25** Subventions fonds du Maire (17.500 euros) à 5 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2014 DDCT 92** Subventions fonds du Maire (20.000 euros) à 2 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2014 DDEEES 1034** Fête à Neuneu sur la pelouse de la Muette (16<sup>e</sup>) - 100.000 € - Convention avec l'association Coordination et promotion de la fête foraine

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2014 DDEEES 1185** Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2014 DAC 1340** Subvention (1.000 euros) à l'association les enfants de la scène (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2014 DAC 1372** Convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris pour le financement de l'opération de relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2014 DAC 1390** Subvention (1.500 euros) à l'association Seizièm'Art (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2014 DDCT 52** Subventions fonds du Maire (8.500 euros) à 4 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

- **2014 DDCT 54** Subvention d'un montant de 52.800 euros au titre des fonds du Maire (16<sup>e</sup>) et convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole OCCE de Paris

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

- **2014 DFA 14** Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2014 DF 1009** Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2014 DF 1019** Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- Vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens

**M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

En l'absence excusée de M. GOASGUEN, Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

Au vu de l'ordre du jour chargé, Mme GIAZZI demande que les débats, tout en restant démocratiques, s'effectuent de manière assez rapide et succincte.

- **162014092** Désignation du secrétaire de la séance du 15 septembre 2014

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

En l'absence de Mme Joséphine DE BEUCORPS, et sur proposition de Mme GIAZZI, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER est désigné secrétaire de séance.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 12 septembre 2014

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 12 septembre 2014.

- **162014099** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2014

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

Mme GIAZZI souligne que la Mairie de Paris a envoyé cet ordre du jour complémentaire assez tardivement, mais que son inscription à l'ordre du jour a été acceptée par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 15 septembre 2014.

- **162014093** Adoption du compte rendu de la séance du 23 juin 2014

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 23 juin 2014.

- Règlement intérieur des Conseils de Quartiers

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

Mme GIAZZI précise que deux délibérations sont liées aux Conseils de Quartiers. La première concerne le règlement intérieur ; la deuxième la composition des Conseils de Quartiers.

À l'initiative de M. GOASGUEN, lors de la précédente mandature, le 16<sup>e</sup> arrondissement a été l'un des premiers arrondissements à mettre en place ces Conseils de Quartiers, de manière très démocratique. En ce jour, la volonté de faire progresser la démocratie au sein des « villages » du 16<sup>e</sup> arrondissement doit être réaffirmée. Pour ce faire, tout le processus mis en œuvre jusqu'alors est allégé. Dorénavant, les Adjoints chargés de ces Conseils de Quartiers pourront, 15 jours avant la tenue des Conseils de Quartiers, envoyer un ordre du jour initial aux membres des trois collèges que

sont (i) le collège des élus, (ii) le collège des associations et (iii) le collège des habitants – collège des habitants qui sera élu en ce jour.

M. LAURET souhaite féliciter et remercier la majorité d'avoir pris en considération une partie du vœu déposé par le groupe PS lors de la précédente séance, à savoir le tirage au sort du collège des habitants, et ce malgré la tirade et l'argumentaire de M. GOASGUEN sur son opposition à cette procédure. Cela permet de s'assurer que le choix effectué pour un Conseil de Quartier, qui a un rôle différent du Conseil d'arrondissement, n'est pas politique.

De plus, la possibilité pour le public d'intervenir dans les Conseils de Quartiers et de proposer des points à l'ordre du jour est quelque chose de très positif.

Il est simplement regrettable que le président du Conseil de Quartier ne soit pas élu par les membres du Conseil de Quartier. Cela aurait donné à ce dernier une autonomie un peu plus forte, comme le préconisait le vœu voté au Conseil de Paris. Le Conseil de Quartier aurait en effet été moins inféodé à la Mairie d'arrondissement.

M. LAURET ajoute que, même si cela n'est pas inscrit dans le règlement intérieur, l'opposition désire que les Conseils de Quartiers soient professionnalisés et organisés autour des diagnostics de propreté et de sécurité de façon régulière et annuelle. Car ces sujets reviennent très souvent dans les débats, mais pas toujours de manière très objective. Il pourrait y avoir le recours à des experts de l'administration, ou de la Préfecture de police pour les questions ayant trait à la sécurité, afin d'aider les habitants à analyser les problèmes en Conseil de Quartier.

Enfin, M. LAURET souligne que le budget participatif, lancé par Mme Anne HIDALGO, doit être pris en compte. Cette année, le choix porte sur une quinzaine de projets préparés par l'administration. Ils pourraient, dès l'année suivante, faire l'objet de propositions de la part des Conseils de Quartiers, d'où la nécessité pour ceux-ci de s'approprier cette démarche de budget participatif, de façon à les faire vivre et les dynamiser. Les Conseils de Quartiers ne doivent pas se cantonner à être des lieux de récriminations ou de réclamations.

Mme GIAZZI explique que M. GOASGUEN aime faire plaisir à M. LAURET dès qu'il le peut. Mais, en l'occurrence, 114 demandes d'habitants ont été formulées et le tirage au sort était la seule possibilité viable. Pour autant, Mme GIAZZI note que la majorité est ravie d'être en accord avec l'opposition sur ce point.

L'efficacité est, à juste titre, une question importante sur laquelle la majorité sera attentive. D'ailleurs, les Adjoints de quartier comme c'était d'ailleurs le cas lors de la dernière mandature, seront scrupuleusement invités à faire venir des spécialistes, qu'ils soient de l'administration ou d'autres associations, afin de les écouter, de les auditionner et de dialoguer avec eux. Cet aspect est donc une préoccupation notable de la majorité.

Compte tenu de la longueur de l'ordre du jour, Mme GIAZZI propose que la benjamine de l'assemblée, Mme SEBBAH, tire au sort les collèges des habitants pendant que le reste du Conseil d'arrondissement poursuit les débats. Personne ne s'y opposant, Mme GIAZZI invite donc Mme SEBBAH à procéder au tirage au sort. Six quartiers sont représentés (Auteuil Sud, Auteuil Nord, Muette Sud, Muette Nord, Chaillot et Dauphine), une urne correspondant à chaque quartier. Et huit habitants par quartier doivent être choisis. Ainsi, 48 noms seront tirés au sort, sur un total de 114. Dès que les noms des habitants seront connus, les résultats seront annoncés.

Le règlement intérieur des Conseils de Quartiers mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET et M. WEILL s'abstenant.

- **2014 DEVE 1045** Travaux d'aménagement d'une voie pompier pour le Palais de Chaillot dans le Jardin du Trocadéro (16<sup>e</sup>)-Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que cette délibération doit permettre au Ministère de la Culture d'aménager, aux abords des deux ailes du Palais de Chaillot, des zones d'accès aux véhicules de sécurité, notamment pour les pompiers, afin qu'ils puissent déployer leurs grandes échelles si la nécessité se présente. Mme BALDINI appelle à émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2014 DEVE 1045 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DPE 1019** Programme Local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI informe les élus que cette délibération vise à inciter les Parisiens à diminuer, de manière importante, le volume des déchets. Pour y parvenir, en 2012 et en 2013 des appels à projets ont été lancés. En 2014, un troisième appel à projets a permis de sélectionner 13 associations pour effectuer un certain nombre d'actions ayant pour objectif d'inciter les Parisiens à produire moins de déchets. Mme BALDINI propose de voter pour ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2014 DPE 1019 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DPE 1029** Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique qu'un certain nombre de taches sur la voie publique ne sont pas efficacement nettoyées avec les nettoyeuses habituelles. De l'eau chaude est nécessaire pour enlever les déjections de pigeons ou de chiens. Un projet transversal est donc élaboré pour y remédier.

M. LAURET estime que ce sujet est important. Un vœu a d'ailleurs été déposé par la majorité d'arrondissement sur la question des effectifs dédiés au service Propreté – vœu qui sera présenté ultérieurement par Mme BALDINI.

M. LAURET insiste sur l'importance de cette délibération. Le point faible de la propreté à Paris, en général, est la propreté des trottoirs. La Mairie de Paris prévoit dans cette délibération l'acquisition de matériels permettant d'assurer un contrôle de la qualité du travail fourni par la société prestataire qui sera retenue, puisqu'un certain nombre d'exigences, comme l'équipement obligatoire des véhicules par un système de géolocalisation, ou encore la communication d'un programme prévisionnel précis qui pourra faire l'objet de modifications, seront introduits. Des marges de progression existent donc pour rendre les trottoirs plus propres.

Mme BALDINI espère qu'il y aura un nombre suffisant de nettoyeuses à eau chaude dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le projet de délibération 2014 DPE 1029 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.



- Vœu relatif à la Propreté

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI souligne que ce problème de propreté préoccupe beaucoup la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Le vœu est donc émis que la Maire de Paris précise la répartition des effectifs d'éboueurs au sein des différentes divisions territoriales du Service Technique de la Propreté de Paris et les critères mis en œuvre par ce service pour déterminer cette répartition. Mme BALDINI considère qu'il est impossible de ne pas voter ce vœu.

M. LAURET signale que plusieurs sujets sont abordés ici.

Tout d'abord, la question de la répartition des effectifs sur la Ville de Paris est posée. M. LAURET pensait que la majorité d'arrondissement disposait déjà de cette information, puisque durant la campagne électorale des municipales de mars 2014, elle a émis un certain nombre de communications expliquant ou laissant penser qu'il y aurait une diminution des effectifs dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Si la majorité ne dispose pas de chiffres officiels, le bien-fondé de cette communication peut donc être mis en doute.

De fait, en étudiant les chiffres officiels, le constat peut être fait que les effectifs de nettoyage sont plus importants dans les arrondissements centraux, qui ne sont d'ailleurs pas que des arrondissements de gauche (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements sont tous à droite). Pour expliquer cette situation, il suffit de prendre en compte la quantité de déchets produits : 420 kilogrammes de déchets par habitant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, contre 600 kilogrammes de déchets par habitant dans les arrondissements centraux. Cette différence ne s'explique pas par une production plus grande de déchets par les habitants de ces arrondissements, mais par un nombre plus élevé de touristes, d'activités touristiques et de commerces, d'où une différence de dotation en personnel.

M. LAURET aborde ensuite la question de la réalité du problème. À ce jour, la collecte n'est pas réellement problématique, mis à part quelques problèmes conjoncturels. Le problème de la perception de la propreté concerne le nettoyage des trottoirs. Or dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, 51 % des encombrants déposés par les habitants de l'arrondissement ne font pas l'objet d'appels au 3975, ce qui est un chiffre bien plus élevé que dans les autres arrondissements de Paris. De trop nombreux comportements inciviques sont à relever. La majorité des arrondissements a fait de la pédagogie à ce sujet, à travers des campagnes de communication. Cette méthode est préconisée par M. LAURET, qui la préfère à un vœu tendant à montrer que les effectifs seraient plus nombreux ailleurs. Il faudrait multiplier les messages rappelant l'obligation d'appeler le 3975 lors du dépôt d'encombrants sur la voirie, et rappeler l'existence d'un très bon service smartphone, qui s'appelle « Dans ma rue ». Ce service permet, à l'aide de son smartphone, de photographier le problème constaté, qui est ensuite traité par les services de propreté de la Ville. M. LAURET l'a d'ailleurs utilisé à plusieurs reprises pour vérifier son bon fonctionnement. Le retour a été positif – il espère que cela n'est pas dû à son nom ! M. LAURET considère donc qu'il faut vraiment inviter les riverains à utiliser ces services pour améliorer la propreté.

Puis, M. LAURET revient sur la délibération votée précédemment, à savoir la délégation privée des nettoyages des trottoirs. M. LAURET indique qu'il est d'accord que la majorité d'arrondissement obtienne les informations demandées sur la répartition des effectifs, mais note que l'enjeu n'est pas à la hauteur du vœu. Ainsi, au regard d'un certain nombre de considérants spécieux, le groupe PS votera contre.

Mme GIAZZI précise que ce vœu ne s'adressait pas particulièrement à l'opposition et remercie M. LAURET d'avoir répondu au nom de la municipalité parisienne, qui donnera certainement d'autres éléments d'information.

Mme GIAZZI explique ensuite que lors de la mandature précédente, elle a occupé pendant cinq ans le poste de vice-présidente, auprès de M. François DAGNAUD, au Sycdom. À ce jour, Mme GIAZZI pourrait presque aller déjeuner sur les trottoirs du 19<sup>e</sup> arrondissement au vu de leur propreté, qui a été favorisée par l'engagement de M. DAGNAUD pour son arrondissement. La question de la répartition des personnels pour la mandature à venir est donc une question très opportune.

Mme BALDINI considère que la comparaison ne doit pas être faite avec des quartiers centraux, mais avec des arrondissements comparables, tels que les 19<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> arrondissements, c'est-à-dire des arrondissements extérieurs. Un bref retour historique permet de comprendre pourquoi ce vœu a été formulé. En 2009, le 16<sup>e</sup> arrondissement a souhaité la privatisation partielle de la collecte des déchets. Mais cela ne s'est pas fait. En lieu et place, c'est la collecte du 19<sup>e</sup> arrondissement qui a été privatisée. À l'issue de cette privatisation, le 16<sup>e</sup> arrondissement était censé récupérer les effectifs surnuméraires du 19<sup>e</sup> arrondissement qui auraient dû être répartis sur les autres arrondissements. À ce jour, cette redistribution n'a toujours pas été effectuée. Les critères de répartition peuvent donc bel et bien être demandés, dans le cadre d'une simple démarche informative.

Mme BALDINI remercie M. LAURET d'avoir salué la communication menée avec M. GOASGUEN en matière de propreté. Énormément d'encombrants sont présents dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est d'autant plus visible à l'occasion de la Fête de la Propreté, à l'occasion de laquelle une benne est placée devant la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement pour sensibiliser les riverains à ce que les éboueurs sont obligés de ramasser toutes les deux ou trois heures.

Les habitants doivent acquérir le réflexe d'appeler le 3975, mais cela prend du temps. Mme BALDINI confirme que l'application « Dans ma rue » donne des résultats satisfaisants. Elle estime par ailleurs qu'avoir un certain nombre de relais (par exemple les retraités) sur le terrain permet de gagner en efficacité. La Maire de Paris a encore plus de difficulté à gérer la situation, à distance, que les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement. Des personnes sur place sont donc nécessaires pour faire les signalements.

M. LAURET donne une information complémentaire : le dépôt des camions se situe à Ivry-sur-Seine. À l'occasion de l'étude du sujet lié à la propreté, avant la campagne électorale des municipales de mars 2014, une demande avait été adressée à l'Adjoint au Maire en vue d'éventuellement rapprocher le dépôt. Une étude est donc en cours afin que le dépôt puisse être installé à Issy-les-Moulineaux, ce qui permettrait au personnel de gagner en temps de transport, au profit du temps consacré à d'autres tâches sur le terrain.

Mme BALDINI poursuit ce que vient d'évoquer M. LAURET en indiquant qu'au vu du manque d'effectifs supplémentaires alloués au 16<sup>e</sup> arrondissement à la suite de la privatisation qui a eu lieu dans certains quartiers, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a tenté de maximiser les effectifs disponibles. Cela a été rendu possible en réorganisant la collecte et en utilisant des camions plus petits qui permettent d'aller plus facilement au dépôt. Cela a permis d'économiser l'équivalent de trois ou quatre temps pleins. Beaucoup d'efforts ont donc déjà été fournis pour maximiser l'efficacité du personnel du service Propreté dans l'arrondissement.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- **2014 DVD 1020** Parc de stationnement JEAN BOUIN (16<sup>e</sup>) avenant à la convention de concession

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI informe l'assemblée que la surveillance vidéo 24h/24 7j/7 du parc de stationnement JEAN BOUIN doit être mise en place, avec des portes automatiques. Ce sujet est très technique et l'avis ne peut être que favorable.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que sur ce dossier du stade Jean Bouin, souvent évoqué, le vote est en général défavorable. Mais dans la présente situation, même si cet avenant vient encore augmenter les coûts, le besoin de parkings est si grand dans l'arrondissement qu'il votera pour.

Le projet de délibération 2014 DVD 1020 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DVD 1029** Avenue du Mahatma Gandhi (16<sup>e</sup>). Avenant n°1 à la convention de financement de travaux avec la Fondation Louis VUITTON

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI dit que la délibération concerne des travaux aux abords de la Fondation Louis VUITTON, dont l'élargissement prévu du trottoir gauche en suivant l'esplanade devant le musée, ainsi qu'une remise en état des luminaires. Le passage d'un bus le dimanche dans l'avenue est également évoqué, car le musée a été construit sans parking, ce qui est fort regrettable – comme la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement l'a souvent souligné –, d'où la nécessité de s'occuper des abords du musée et des flux de circulation.

Le projet de délibération 2014 DVD 1029 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DVD 1052** Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI explique que cette délibération concerne un marché visant à permettre à l'Inspection générale des carrières d'avoir une connaissance actualisée des sous-sols de Paris et d'Île-de-France. Des problèmes de carrière se posent régulièrement dans les sous-sols parisiens et un certain nombre de voies peuvent s'affaisser si elles ne sont pas bien surveillées. Cette délibération est donc importante.

Le projet de délibération 2014 DVD 1052 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Composition des membres des Conseils de Quartiers

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Mme GIAZZI donne lecture des résultats du tirage au sort relatif à la désignation des membres des Conseils de Quartiers :

## 1. Auteuil Sud

### a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Laurence THOUIN
- Céline BOULAY-ESPERONNIER
- Samia BADAT-KARAM
- Marie-Hélène DORVALD
- Christophe GIRBE
- Eric HELARD
- Pierre-Alain WEILL

### b. Collège des associations

- Jean-Pierre ETIENNE – association « Club du Ranelagh »
- Sabine GAUDISSERT – association ACTISCE (centre du Point du Jour)
- Pierre GIRAULT – association « Hébert Horizon verdure »
- Gérard LANGLOIS – association « Notre Point du Jour »
- Yann LE FAOU – association « OMS »
- Eric de NOUËL – association « SOS Murat Varize »
- Michèle RAYER – association des commerçants de l'avenue de Versailles
- Catherine WITASSE – association « AGF » (association générale des familles)

### c. Collège des habitants

- Annie NOVELLI
- Agnès CATALDO
- Suzanne RIBEIRO-SEINAS
- Arlette DU CHESNE
- Isabelle GIRBE
- Maxime CABIOCH-PRIGENT
- Annick DE MOUSTIER
- Jacques REMOND

## 2. Auteuil Nord

### a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Julie BOILLOT
- Joséphine de BEAUCORPS
- Sandra BOËLLE
- Valérie KHOURY
- Véronique BUCAILLE
- Ann-Katrin JEGO
- Thomas LAURET

### b. Collège des associations

- Claudie COLIN – association « OMS »
- François DOUADY – association « XVI<sup>e</sup> demain »
- Claudine FOURNIER-CHRISTOL – association « Porte d'Auteuil Environnement »
- Jean HADDI – association des commerçants du village d'Auteuil

- Matey KARASSIMEONOV – association « Mieux vivre ensemble à Paris »
- Paul LACOURT – association paroissiale ND de l'Assomption
- Bruno LIONEL-MARIE – association « Club du Ranelagh »
- Marc SERVEL DE COSMI – association de sauvegarde Auteuil Raffet

c. Collège des habitants

- Emile Pierre BDIANE
- Isabelle de BARBEYRAC-HOYAUX
- Sylvette VIMARD
- Guy BOURQUIN
- Nicole MICHEL
- Françoise BAIGTS-SEROG
- Martine ASTIER
- Clotaire D'ENGREMONT

3. Muette Sud

a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Hanna SEBBAH
- Guillaume FREREJEAN-TAITTINGER
- Thierry MARTIN
- Emmanuel MESSAS
- Stéphane CAPLIEZ
- Caroline BRASSEUR
- Pierre-Alain WEILL

b. Collège des associations

- Liliane BORODINE – association ASIART
- Michel BRESSON – association générale des familles
- Véronique FLANDRE – association « les Papillons blancs »
- Jean-François MAILLARD – commerçants du marché couvert de Passy
- Isabelle NIZARD – association des parents d'élèves Passy Chernoviz
- Isabelle TAIEB – association des commerçants Passy Piazza
- Jean-Marc VERBAVATZ – amicale Edouard Petit
- Michèle ZIVY – association « Cité 16 »

c. Collège des habitants

- Benoît TREILLARD
- Anne-Marie RABASTE
- Sophie FRAISSIGNES
- Chantal FOURQUET-FEKETE
- Christine BECQUEMONT
- Patrick COMMERUC
- Charlotte GUEDJ
- Régis LE GAL

#### 4. Muette Nord

##### a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Hanna SEBBAH
- Pierre AURIACOMBE
- Marc LUMBROSO
- Yves HERVOUET DES FORGES
- Frédéric SAUVAGE
- Béatrice LECOUTURIER
- Ghislaine SALMAT

##### b. Collège des associations

- Roselyne BARON – association « CIRPA 16 »
- Dominique BAVIERE – association « RACC »
- Bernard de CHAZEUX – président du CLIS
- Annick MUSSART – commerçants de l'Annonciation
- Laurent SIMEONI – association Croix Rouge 16<sup>e</sup>
- Jérôme JEANTET – association « Les enfants de Passy »
- Estelle ORTIZ-ZYLBERSTEIN – « Association Générale des Familles 16 »
- Françoise VACHERON – association « Entraide »

##### c. Collège des habitants

- Julie DECROIX-GUERIN
- Victoire PHILARDEAU
- Pierre DEROUX
- Patrick CAULIER
- Ghislain HERY
- Claude M'MARET
- Jeannine HEU-HEITZ
- Marie KLEINMANN

#### 5. Chaillot

##### a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Pierre GABORIAU
- Danièle GIAZZI
- Jérémy REDLER
- Jacques LEGENDRE
- Hélène ZWANG
- Éric HELARD
- Ghislaine SALMAT

##### b. Collège des associations

- Martine BLATIN – « 16<sup>e</sup> demain »
- Ulysse BRAULT – association « sauvegarde de l'environnement du quartier Foch »
- Jean-François CHERUBIN – association « OMS »
- Oubay CHURBAJI – association « Croix Rouge 16<sup>e</sup> »

- Yves GAULTIER – association « Nicolaïte de Chaillot »
- Virginie MALITOURNE LAVERSIN – association des commerçants de la rue de Caillot
- Claudie ROBINEAU – association des riverains de la Villa de Longchamp
- Micheline SIMON – syndicat d’initiative

c. Collège des habitants

- Jean-Michel COLIN
- Eric DUMONT
- Mireille PARTIOT-BRAIDA
- Christine BATUT
- Sylvie DU POY
- David GIES
- Herbert HERM
- Gwendoline DAUCHEZ

6. Dauphine

a. Collège des élus

- Claude GOASGUEN
- Jérémie REDLER
- Pierre GABORIAU
- Michèle ASSOULINE
- Véronique BALDINI
- Gérard GACHET
- Béatrice LECOUTURIER
- Thomas LAURET

b. Collège des associations

- Silvio ASCOLI – association des commerçants de Longchamp
- Carla FRANCOIS – association « CLIS »
- Jacqueline KUBICK – association « Paris Ouest retraite sportive »
- Marc de MEAUX – association « Sauvegarde de l’environnement du quartier Foch »
- Dominique N’GUYEN – association « la Halle St Didier »
- Pierre-Henry POUCHELON – association « Mieux vivre quartier Dauphine »
- Eric SEGARD – association « AVQPMO »
- Monique THEODON – centre Mesnil St Didier

c. Collège des habitants

- Jérôme GUILMONT
- Marie BENECH
- Lucien BENNATAN
- Simone VEDIE
- Laurence MATHÉ
- Michel JOSSAY
- Michèle SALA
- Pierre REICHENBACH

La composition des membres des Conseils de Quartiers mise aux voix par Mme GIAZZI est adoptée à l’unanimité.

- **2014 DFPE 1378** Convention avec les Restaurants du Cœur et Sodexo pour la collecte des "bébésrestos du cœur" de décembre 2014

**M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.**

M. BEAUQUIER énonce que depuis six ans, la Mairie de Paris est engagée dans un partenariat avec les Restaurants du Cœur et la société Sodexo. Celui-ci a pour objectif d'organiser dans les écoles, au début du mois de décembre, une collecte de vêtements chauds et de matériel destinés aux enfants. Les Restaurants du Cœur accueillent environ 2000 bébés par an.

La Mairie de Paris demande de donner un avis sur la convention qu'elle envisage de signer à nouveau cette année pour s'associer à cette collecte. Le rôle de la Mairie est essentiellement de diffuser l'information sur l'existence de la collecte ainsi que d'assurer le stockage, avec l'aide, notamment, des Mairies d'arrondissement qui souhaitent s'associer à cette opération.

M. BEAUQUIER propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1378 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **162014094** Choix du mode de gestion de la crèche Erlanger

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE dit que la délibération a pour objet le renouvellement du marché public de service de la crèche située rue Erlanger, d'une capacité d'accueil de 50 places. Le marché public de service portant sur l'exploitation sur cet établissement arrive à son terme le 31 juillet 2015. Le recours à la gestion externalisée permet de favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes en proposant des horaires d'ouverture élargis ou décalés. À cet égard, il est proposé de conserver les horaires actuels (8h-20h), qui semblent donner satisfaction aux familles. Il s'agit également de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article 30 du Code des marchés publics, pour la gestion de cet équipement.

Mme BOËLLE invite les élus à émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 162014094 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1397** Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de petite enfance situé au 9-11 rue Erlanger dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris - marché services (art.30) - lancement et modalités passation

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE note que cette délibération est liée à la précédente et précise qu'elle consiste à mettre en œuvre cette procédure de marché public en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

M. LAURET salue le fait que cette procédure permet effectivement de conserver des horaires élargis, ce qui est très important pour les crèches du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. LAURET se demande pourquoi deux documents sont donnés sur un seul et même projet de délibération, dont l'un émane de la DFPE et l'autre de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.



Après consultation avec le directeur du cabinet du Maire, M. SANQUER, Mme GIAZZI explique que cette situation est normale puisque le projet de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a pour but de demander à la Mairie de Paris de mettre en place la convention.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1397 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1140** Subvention (96.986 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Teddy Club (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE annonce que cette délibération consiste à accorder à l'association Abc Puériculture, pour la halte-garderie Teddy Club, située 73 boulevard Flandrin, dont la capacité d'accueil est de 20 places, une subvention de 96.986 euros, et à signer l'avenant n°1 à cette convention, qui fixe la subvention municipale pour l'année 2014. L'association s'engagera, pour cette même année, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre un taux d'occupation et un taux de fréquentation acceptables.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1140 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, Mme GIAZZI ne prenant pas part au vote.

- **2014 DFPE 1142** Subvention (178.252 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective Calin'ours (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE énonce qu'il s'agit toujours d'une subvention pour l'association Abc Puériculture, mais cette fois-ci pour sa structure multi-accueil Calin'ours située 1, rue Charles Tellier, dont la capacité d'accueil est de 30 places, toutes inscrites au Contrat Enfance Jeunesse.

La convention d'objectifs, signée en 2013 pour une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2016. Elle insiste sur l'accueil de tous les enfants, sans discrimination, tous les jours de la semaine ; sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement ; et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2014, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui fixe la subvention municipale à 178.252 euros ainsi que l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation acceptables, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Compte tenu du manque de places d'accueil dans l'arrondissement, Mme BOËLLE invite à émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1142 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, Mme GIAZZI ne prenant pas part au vote.

- **2014 DFPE 1143** Subvention (126.018 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective de type multi-accueil Les Oursons (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE indique que la délibération concerne l'association Abc Puériculture pour son établissement de type multi-accueil Les Oursons, situé 7-9, rue la Fontaine, dont la capacité d'accueil est de 30 places, toutes inscrites au Contrat Enfance Jeunesse.

La convention d'objectifs, signée en 2013, pour une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2016. Elle insiste sur l'accueil de tous les enfants, sans discrimination, tous les jours de la semaine ; sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement ; et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2014, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui fixe la subvention municipale à 126.018 euros et l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation acceptables, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Mme BOËLLE invite à émettre un avis favorable compte tenu du manque de structures d'accueil dans l'arrondissement.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1143 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, Mme GIAZZI ne prenant pas part au vote.

- **2014 DFPE 1204** Subvention (382.451 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective du XVI (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE précise que cette délibération concerne l'Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (ONCP) pour son établissement situé 9, rue François Millet dont la capacité d'accueil est de 55 places.

La convention d'objectifs, signée en 2013, pour une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2016. Elle insiste sur l'accueil de tous les enfants, sans discrimination, tous les jours de la semaine ; sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement ; et sur l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2014, il est proposé de signer un avenant n°1 à cette convention, qui fixe la subvention municipale à 382.451 euros et l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation acceptables, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Mme BOËLLE invite à émettre un avis favorable compte tenu du manque de structures d'accueil dans l'arrondissement.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1204 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1206** Subvention (324.434 euros) et avenant n° 1 avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16<sup>e</sup>) pour la crèche collective Point du Jour (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE note que cette délibération concerne l'ONCP pour son établissement situé 22 bis, rue Claude Lorrain, dont la capacité d'accueil est de 50 places. La subvention s'élève à 324.434 euros. Tel qu'exposé précédemment, Mme BOËLLE propose de donner un avis favorable.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1206 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1252** Subvention (15.004 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16<sup>e</sup>)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE relève que cette délibération concerne la subvention pour le Jardin d'Enfants des Nations Unies situé 40, rue Pierre Guérin, dont la capacité d'accueil est de 69 places, dont 55 sont subventionnées par la Ville de Paris.

Cette subvention s'élève à 15.004 euros pour l'année 2014. L'association s'engage, pour cette même année, à atteindre ses objectifs en matière de taux d'occupation et de fréquentation.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1252 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFPE 1333** Subvention (82.877 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16<sup>e</sup>) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAMRAP)

**Mme Sandra BOËLLE rapporteur.**

Mme BOËLLE explique que la subvention concerne La Maison de l'Enfance située 7, rue Serge Prokofiev, qui a pour objet, notamment, d'accueillir les enfants dans une structure dite halte-garderie permettant d'accueillir simultanément des auxiliaires parentales accompagné(e)s des enfants qui leur sont confiés, dans le cadre d'un relais d'auxiliaires parental(e)s ; et d'accueillir, depuis le 1er janvier 2014, des assistant(e)s maternel(le)s accompagné(e)s des enfants qui leur sont confiés, dans le cadre d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

L'association a été créée en novembre 1990 avec pour objectif la réalisation et la gestion d'un lieu d'accueil et d'information sur la petite enfance – lieu qui est ouvert depuis 1993 aux familles du 16<sup>e</sup> arrondissement.

À la suite d'une réflexion tenant compte notamment de l'existence d'un relais d'informations pour les familles, l'association a proposé des évolutions afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Cette évolution s'est d'abord traduite par l'ouverture, en avril 2012, d'une halte-garderie qui accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans, du lundi au vendredi, de 9h à 12h. Simultanément, et compte tenu du nombre assez important d'enfants confiés à des professionnels dans le cadre de l'accueil individuel, l'association a proposé d'ouvrir un relais d'assistant(e)s maternel(le)s et un relais d'auxiliaires parental(e)s. Un avis favorable à l'ouverture d'un relais a été émis par le service de la Protection Maternelle Infantile en juillet 2013. Conformément à cet avis, des travaux de mise aux normes ont été effectués. Le relais accueille des auxiliaires parental(e)s depuis le mois de septembre 2013. Depuis janvier 2014, il accueille également des assistant(e)s maternel(le)s, dans le cadre d'une convention avec le service social de PMI. Le relais est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Le bilan des premiers mois de 2013 est positif.

Compte tenu de l'intérêt local que cette activité représente pour les familles parisiennes, il est proposé de signer avec l'association La Maison de l'Enfance une convention annuelle d'objectifs portant sur l'année 2014. Elle insiste sur l'accueil de tous les enfants, sans discrimination, tous les jours de la semaine.

En conclusion, pour l'année 2014 il est proposé de signer une convention qui fixe la subvention municipale à 82.877 euros et l'engagement de l'association à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses objectifs.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2014 DFPE 1333 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, Mme BOËLLE ne prenant pas part au vote.

- **2014 DJS 16** Subventions (30.450 euros) à 14 associations sportives locales (16<sup>e</sup>)

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES relève que les 14 associations dont il est question ici perçoivent chacune, pour l'exercice 2014, une subvention inférieure ou égale à 23.000 euros. Ces subventions prennent en compte les critères d'attribution qui ont été votés au Conseil de Paris en 2009, que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas souhaité voter. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec la Mairie d'arrondissement, ce qui ne signifie pas que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est d'accord avec l'arbitrage.

L'enveloppe globale de la subvention à destination de ces associations du 16<sup>e</sup> a été diminuée de 0,2 % par rapport à l'année n-1.

Dans de nombreux cas, la subvention proposée par la Ville de Paris reste très en retrait par rapport à la sollicitation associative, le critère de la situation financière excédentaire confortable étant très largement utilisé par la Ville de Paris pour diminuer de manière importante la subvention théorique de base qui est fixée à 13 euros par licencié. En revanche, les critères favorables, comme l'action en faveur de la vie locale, la promotion du sport féminin ou les efforts consentis envers les publics défavorisés, sont trop souvent oubliés. M. HERVOUET DES FORGES donne l'exemple de l'association Gymnastique Volontaire Passy Trocadéro, du Jeu de Paume et de Raquettes, et des Enfants de Passy.

Au nom du Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement, M. HERVOUET DES FORGES a fait part de ces remarques au cabinet de l'Adjoint au Maire de Paris, M. Jean-François MARTINS, sans obtenir gain de cause. Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, M. HERVOUET DES FORGES propose de voter en faveur de ces subventions qu'attendent les associations du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. LAURET explique que l'argent doit être distribué avec sérieux, en tenant compte de la situation financière de chacune de ces associations ainsi que de leurs capacités respectives à générer de la trésorerie. La Mairie de Paris, qui essaie de gérer avec sérieux les deniers publics, décide parfois de réduire certaines subventions et d'en augmenter d'autres. Cela ne se fait d'ailleurs pas toujours dans le même sens, et le 16<sup>e</sup> arrondissement ne fait pas toujours l'objet de réductions desdites subventions. Un long débat aura d'ailleurs lieu au prochain Conseil de Paris lors du vote du budget. Les dépenses publiques se doivent d'être gérées sérieusement, car elles sont les impôts des concitoyens.

Mme GIAZZI trouve cette intervention de M. LAURET incroyable.

Mme SALMAT demande ce que Mme GIAZZI trouve d'incroyable dans l'intervention précédente.

Mme GIAZZI trouve formidable que M. LAURET pense qu'il faille réaliser des économies budgétaires car il s'agit de l'argent des concitoyens. Cette déclaration a une valeur hautement symbolique et Mme GIAZZI est heureuse d'avoir un collègue socialiste qui tient ce genre de propos.

Le projet de délibération 2014 DJS 16 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DJS 36** Subvention (20.600) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (16<sup>e</sup>)

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES indique que l'Office du Mouvement Sportif (OMS) a tenu son Forum des sports le samedi précédant le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement.

L'OMS du 16<sup>e</sup> semble fort apprécié dans l'arrondissement. Il rassemble plus de 95 associations sportives et coorganise chaque saison plus de 20 manifestations, dont le Forum des sports déjà cité. L'OMS participe également à l'organisation du sport parisien, notamment à travers le Famillathon sur le Champ de Mars.

L'OMS du 16<sup>e</sup> a su se doter de ressources propres importantes, et ce depuis plus de 15 années, puisqu'elles représentent plus de la moitié de son budget, ce qui est unique à Paris. Pour autant, son action reste conditionnée à l'obtention de la subvention municipale.

La subvention demandée par l'OMS du 16<sup>e</sup> est de 27.000 euros au titre du budget de 2014, ce qui représenterait 51 % de son budget. La Ville de Paris propose 20.600 euros, montant qui correspond à « un maintien du montant 2013 », et ce pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, ainsi qu'à une compensation financière de 600 euros qui représente 20 % de l'augmentation du coût des créneaux sportifs, multipliés par 4 en 2012.

Par ailleurs, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a dû intervenir jusqu'au dernier moment pour obtenir que la subvention 2014 soit proposée ce jour et non pas au Conseil d'arrondissement suivant, avec un mandatement qui interviendra mi-novembre. M. HERVOUET DES FORGES remercie le Maire, son équipe, M. GABORIAU et le directeur de cabinet, car ce sont eux qui ont permis d'avancer la date de présentation du présent projet de délibération. M. HERVOUET DES FORGES remercie également le Conseil d'arrondissement d'accepter cet ordre du jour complémentaire au dernier moment.

Chaque année, malgré un vote constamment unanime de ce Conseil d'arrondissement, l'OMS du 16<sup>e</sup> souffre de la comparaison avec certains arrondissements de la majorité parisienne. La hauteur de la subvention de cet OMS ne reflète malheureusement plus la réalité de son engagement. M. HERVOUET DES FORGES souhaite que les discussions qui vont s'engager avec les équipes de la nouvelle municipalité parisienne pour 2015 aboutissent à une reconnaissance plus juste de cette association, qui joue un rôle reconnu dans l'arrondissement et devrait donc bénéficier d'un soutien plus important.

M. HERVOUET DES FORGES propose de voter unanimement et favorablement pour cette délibération.

M. WEILL remercie l'OMS pour la belle manifestation de samedi précédant le Conseil. Il ajoute que si le Maire d'arrondissement et M. GABORIAU ont contribué à faire avancer les dossiers, il faut aussi remercier les équipes de la Mairie de Paris qui ont permis que le vote soit fait ce soir plutôt qu'au mois d'octobre, ce qui bénéficie à tout le monde.

Le projet de délibération 2014 DJS 36 mis aux voix 2014 DJS 36 par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, M. HERVOUET DES FORGES, M. GABORIAU et M. GIRBE ne prenant pas part au vote.

M. HERVOUET DES FORGES signale au Conseil d'arrondissement que des grèves du personnel dans les équipements sportifs, et notamment dans les piscines, ont lieu depuis le 23 février 2014 et qu'elles ne semblent pas se terminer, malgré le vœu formulé en ce sens le 5 juin 2014. M. HERVOUET DES FORGES informe le Conseil d'arrondissement que les grèves se sont poursuivies tout l'été et qu'à l'échelle de l'arrondissement, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement va certainement signaler au public que cette dernière n'a pas autorité sur les personnels et que la Ville de Paris n'arrive visiblement pas à faire en sorte que les grèves prennent fin.

Enfin, M. HERVOUET DES FORGES souligne que la piscine Molitor, ouverte peu de temps auparavant, sera déjà fermée aux établissements scolaires du 21 septembre au 6 octobre inclus, c'est-à-dire sept demi-journées pour ce premier mois de rentrée.

Mme GIAZZI rapporte la question de M. LAURET, qui demande pourquoi la piscine a été fermée.

M. HERVOUET DES FORGES estime que cette question est très bonne. Dans la convention qui lie la Ville de Paris à l'exploitant, neuf demi-journées de fermeture par an sont possibles. L'exploitant ne semble pas devoir donner de raisons particulières. Fermer au mois de septembre, alors que cette piscine n'est déjà que très peu réservée aux scolaires, rend la situation encore plus compliquée.

M. LAURET insiste sur le fait que l'exploitant de la piscine Molitor doit tenir ses engagements sur l'ouverture de créneaux, que ce soit ceux pris devant le Conseil de Paris ou ceux pris devant l'Adjoint au Maire. M. LAURET interrogera l'exploitant pour connaître les raisons de cette fermeture et invite M. HERVOUET DES FORGES à en faire de même, de façon à ce que leur action conjuguée puisse aboutir à une utilisation de cette piscine qui soit conforme avec ce qui a été initialement promis, et non pas avec des tarifs extrêmement élevés, ni avec la possibilité de fermer l'accueil au public dès que cela arrange l'exploitant. M. LAURET est assez mécontent des relations entretenues avec l'exploitant et dit qu'une action de concert sur cette question est possible si M. HERVOUET DES FORGES le souhaite.

M. HERVOUET DES FORGES entend bien cette proposition de possible action de concert. Il signale cependant que, bien que ni M. LAURET ni M. MARTINS ne semblent satisfaits de la situation, la négociation avec l'exploitant a bien été menée par la Ville de Paris lors de la précédente mandature.

- **2014 DASCO 1103** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>)-Subvention (59.637 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme KARAM annonce que la subvention, mise en place en 2012, s'élève pour la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> à 59.637 euros, contre 56.000 en 2013.

Deux observations peuvent être formulées. D'une part, le niveau de subvention est pratiquement identique à celui de l'année précédente, alors même que les efforts de la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> ont permis une augmentation de la présence de produits bio et labellisés, ainsi que du nombre de formations dispensées. D'autre part, l'opacité totale du mode de calcul est à noter. Contrairement aux autres subventions, aucune modalité de calcul n'est définie pour cette subvention, ce qui laisse planer des soupçons de clientélisme, d'autant plus si l'on tient compte du fait que les arrondissements de l'opposition ne perçoivent que 27 % de l'enveloppe allouée à cette subvention.

La Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> va au-delà des préconisations de la Mairie de Paris et a engagé depuis de nombreuses années des efforts qui ont permis d'augmenter la présence du bio, de poisson issu du développement durable deux fois par semaine, ainsi que des produits labellisés. Les repas contiennent 15 % de bio. Tous ces éléments ont permis d'obtenir la note de 20/20 lors de l'enquête de l'UFC – Que Choisir.

Enfin, un protocole relatif au paiement des impayés a été annexé à cette délibération. Cet élément est étonnant car le lien est difficile à établir entre la qualité du service et les impayés, si ce n'est un moyen pour la Mairie de Paris d'éponger les impayés et la mauvaise gestion de certaines Caisses des écoles, ce qui constitue donc une prime à la mauvaise gestion. Il est à souligner que grâce à une excellente gestion et une collaboration étroite avec les directeurs d'école, la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> n'a presque pas d'impayés.

Malgré ces remarques, Mme KARAM invite à émettre un avis favorable à la délibération.

Le projet de délibération 2014 DASCO 1103 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité, M. SAUVAGE ne prenant pas part au vote.

- **2014 DASCO 1121** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) - Subvention (23.800 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

**Mme Samia KARAM rapporteur.**

Mme KARAM remarque que, comme l'a prévu la réforme de financement des Caisses des écoles, les séjours et projets socio-éducatifs font désormais l'objet d'un conventionnement séparé de celui de la restauration scolaire et, par conséquent, d'un subventionnement distinct.

Cette subvention se composait jusqu'à l'année précédente d'une part liée aux séjours de vacances et d'une part liée au projet socio-éducatif porté par certaines Caisses des écoles. Pour 2014, la partie liée au projet socio-éducatif a disparu et aucun des 20 projets de délibération ne donne d'explication. Pour les séjours, le montant de la subvention est déterminé selon plusieurs critères : nombre de séjours organisés en 2013, labellisation « Arc-en-Ciel » ou non.

La subvention proposée, de 23.800 euros, est très inférieure aux 124.000 euros que la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> a dépensés cette année. La Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> a effectivement choisi de mettre l'accent sur la qualité et la diversité de l'offre. Une action sociale très forte est également à noter, avec un abattement de 40 % sur le prix du séjour afin que toutes les familles puissent en bénéficier.

Malgré ces éléments, Mme KARAM propose de voter pour cette délibération.

Le projet de délibération 2014 DASCO 1121 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité M. SAUVAGE ne prenant pas part au vote.

- **2014 DDCT 25** Subventions fonds du Maire (17.500 euros) à 5 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme SEBBAH signale que, quelques jours après le grand succès du Forum des associations organisé à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, cette délibération doit permettre de soutenir le tissu associatif de l'arrondissement à travers l'octroi de subventions. Ces aides financières seront attribuées sur les fonds du Maire à cinq associations de l'arrondissement ayant une vocation sociale.

Les subventions se répartissent comme suit :

- 1.500 euros à l'association « Equipe Saint Vincent Alpha 16 », dont l'objet est l'alphabétisation et l'intégration des femmes étrangères en situation de précarité ;
- 5.000 euros à l'association « Famillathon 75 », dont l'objet est d'organiser des événements, notamment à caractère sportif, autour des familles, afin de permettre une plus grande cohésion entre les générations ;
- 5.000 euros à l'association « ASP Fondatrice », dont l'objet est de développer le bénévolat d'accompagnement des personnes malades en soins palliatifs ainsi que de leurs proches ;
- 3.000 euros à l'association « Créadanse », dont l'objet est d'initier des enfants et des adultes à la pratique de la danse. Cette association a d'ailleurs offert au public un cours de danse Bollywood dans le cadre du Forum des sports ;
- 3.000 euros à l'association « Socrate en Classe », dont l'objet est l'organisation d'ateliers philosophiques réguliers, dans les écoles maternelles et primaires, afin d'apprendre aux enfants l'esprit d'ouverture, le dialogue et permettre l'acquisition de l'autonomie intellectuelle.

Le montant total de ces subventions s'élève à 17.500 euros.

M. HERVOUET DES FORGES mentionne que le Famillathon aura lieu le dimanche suivant, sur le Champ de Mars. Cette année marque la 10<sup>e</sup> édition de l'événement, qui compte plusieurs milliers de participants à chaque fois et au cours duquel le 16<sup>e</sup> arrondissement est très fortement représenté. Créadanse a, quant à elle, réuni 1500 participants au Cirque d'hiver, ce qui montre son fort dynamisme.

Le projet de délibération 2014 DDCT 25 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DDCT 92** Subventions fonds du Maire (20.000 euros) à 2 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Hanna SEBBAH rapporteur.**

Mme SEBBAH explique qu'il s'agit toujours de subventions sur les fonds du Maire, avec cette fois-ci deux subventions à hauteur de 10.000 euros chacune.

La première association concernée est la Fondation d'Auteuil, qui prépare des jeunes en situation de grande difficulté à une insertion sociale et professionnelle. La deuxième association est le Centre Corot, dont l'objet est la réinsertion sociale et professionnelle de personnes démunies, par le biais du logement, du travail, du loisir et de la pratique du sport.

Le projet de délibération 2014 DDCT 92 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme SALMAT fait remarquer à Mme le Maire que le vote sur la délibération 2014 DDCT 52 n'a pas été effectué.

Mme GIAZZI indique que cette délibération sera votée plus tard, Mme BOULAY-ESPERONNIER se chargeant de la rapporter.

- **2014 DDEEES 1034** Fête à Neuneu sur la pelouse de la Muette (16<sup>e</sup>) - 100.000 € - Convention avec l'association Coordination et promotion de la fête foraine

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER précise que, comme les années précédentes, une délibération amène à se prononcer sur l'association Coordination et Promotion de la Fête Foraine, qui organise la grande fête foraine à Neu-Neu ouverte au public du 29 août 2014 au 12 octobre 2014. Cette dernière accueille une centaine d'attractions foraines et propose des spectacles et animations gratuites.

Au titre de l'occupation du domaine public, l'association Coordination et Promotion de la Fête Foraine s'engage à verser une redevance forfaitaire unique d'un montant de 100.000 euros pour la Ville de Paris ; à respecter les prescriptions pour la préservation du site ; et à prendre en charge les éventuels dommages qui pourraient être constatés.

M. REDLER demande donc d'autoriser l'association Coordination et Promotion de la Fête Foraine à signer une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris pour une redevance d'un montant de 100.000 euros.

Le projet de délibération 2014 DDEEES 1034 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.



- **2014 DDEEES 1185** Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur est chargée de la gestion et de l'implantation des activités commerciales sur l'espace public parisien, dans le cadre de la réglementation des 7 et 8 juin 2010.

Cette délibération prévoit la possibilité de réviser annuellement la liste des emplacements autorisés sur la voie publique à Paris en tenant compte des activités commerciales déjà en place qui ont dû être déplacées à la suite de travaux ou de nuisances avérées sur l'emplacement initial, de la création d'emplacements pour des activités en place actuellement autorisées ainsi que de la création d'emplacements pour des activités à venir. Les emplacements seront attribués par la Maire de Paris après avis consultatif de la commission d'attribution prévue.

M. REDLER suggère de bien vouloir autoriser la création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public parisien.

Mme GIAZZI ajoute que pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la place Jane Evrard.

M. LAURET demande quelle est l'activité en question.

M. REDLER répond qu'il s'agit d'un marchand de glaces.

Mme SALMAT veut savoir si cette activité existe depuis longtemps car, habitant elle-même dans le quartier depuis longtemps, elle n'a pas souvenir de celle-ci.

M. REDLER souligne que plusieurs cas existent, donc des activités commerciales qui existaient auparavant, mais également des activités que l'on déplace en fonction des arrondissements et des problèmes qu'il peut y avoir, ce qui est le cas ici.

Mme SALMAT répète que l'activité n'était donc pas placée là auparavant.

M. REDLER le confirme et ajoute que la Mairie de Paris a souhaité effectuer ce déplacement à cause de travaux et donc de gêne à l'endroit précédemment occupé par cette activité commerciale.

Le projet de délibération 2014 DDEEES 1185 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DAC 1340** Subvention (1.000 euros) à l'association les enfants de la scène (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose, dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, de voter une subvention de 1.000 euros à l'association Les enfants de la scène, qui promeut l'enseignement, la promotion et la mise en pratique des arts du spectacle chez les enfants et adolescents de 4 à 18 ans.

Le projet de délibération 2014 DAC 1340 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DAC 1372** Convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris pour le financement de l'opération de relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER énonce que la Ville de Paris, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a décidé d'entreprendre le relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil, propriété de la Ville de Paris, sise 1, place de l'église d'Auteuil à Paris 16<sup>e</sup>.

Cet instrument original faisant le lien entre l'œuvre de Cavallé-Coll et l'esthétique néoclassique, il occupe une place de choix dans le patrimoine organistique de la ville de Paris.

Fréquemment utilisé, non seulement dans le cadre du culte (pratiquement quotidien) mais également de façon intense dans le cadre de manifestations culturelles nombreuses ainsi que pour le travail régulier des organistes, l'instrument nécessite des travaux de remise en état. Ces travaux feront l'objet d'une consultation lancée en procédure adaptée ouverte.

Par ailleurs, ces travaux sur le grand orgue bénéficient du soutien de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. Claude GOASGUEN a en effet décidé d'affecter sur les états spéciaux de son arrondissement un montant de 110.000 euros pour cette opération.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 290.000 euros.

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande donc d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention de mécénat apporté au projet de relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil sise 1, place de l'église d'Auteuil à Paris 16<sup>e</sup>, avec l'Association Diocésaine de Paris « Paroisse Notre-Dame d'Auteuil » représentée par Monsieur le Curé Antoine de Romanet, et de constater la recette correspondante au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014 ou ultérieur, d'un montant de 120.000 euros.

Comme ce dossier est important, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'émettre un avis favorable au vu de la nécessité d'avancer sur ce projet. Toutefois, le mécontentement de la majorité d'arrondissement est le plus total. En effet, la paroisse a décidé de lancer une souscription appuyée et encouragée par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. La générosité des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement est à saluer, car ils ont fait don de 120.000 euros. La Mairie de Paris devait participer à hauteur de la moitié des travaux sur la somme restante. 290.000 euros moins 120.000 euros revient à 170.000 euros qui, divisé par deux, donne 85.000 euros. La délibération montre que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a participé à hauteur de 110.000 euros. Ainsi, et cela fera l'objet d'une lettre à Mme HIDALGO, un remboursement de 25.000 euros sera demandé, car la moindre des choses est de tenir ses engagements, surtout vis-à-vis de la générosité et du bon vouloir des paroissiens.

M. LAURET ne sait pas quels engagements ont été pris, mais l'équipement faisant partie du 16<sup>e</sup> arrondissement, il ne paraît par conséquent pas incroyable qu'il soit pris en charge par les états spéciaux de la Mairie du 16<sup>e</sup> et que 110.000 euros soient dédiés à cette opération. Ceci est d'autant plus vrai si l'on tient compte du fait que les impôts des Parisiens reviennent à la Mairie de Paris, qui redistribue ensuite une partie des sommes sur chacun des arrondissements – ce qu'on appelle les états spéciaux. Tout cela reste donc les impôts des Parisiens.

Mme GIAZZI explique que ce partenariat a été très intelligemment monté, tant du côté de la Mairie de Paris que du côté de la Municipalité du 16<sup>e</sup> arrondissement, et de celui des diocésains. L'équilibre était intelligent. Et quand on s'engage à partager en deux le reliquat de ce qui est dû pour faire les travaux des orgues, un changement des règles de jeu n'est pas bien vu.

Mme GIAZZI félicite tout de même ceux qui ont permis ce partenariat et espère que de telles initiatives pourraient être engagées pour d'autres paroisses.

M. LAURET constate que tout cela est une question de présentation. Le coût initial est de 290.000 euros, dont 120.000 euros qui ont été pris en charge par les paroissiens sous la forme de dons, et

170.000 euros qui ont été pris en charge par les Parisiens. La prise en charge par les Parisiens est donc supérieure à la cotisation des paroissiens. Mais il est certes vrai qu'il est possible de découper la part des Parisiens entre la part des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement et celle des autres Parisiens.

M. GABORIAU révèle que, sur ce dossier, il représentait M. GOASGUEN un an auparavant, en vue de trouver un ultime accord sur le budget du 16<sup>e</sup> arrondissement. M. Bernard GAUDILLERE, à l'époque Adjoint au Maire de Paris chargé des Finances, avait pris l'engagement de partager le solde du coût de cet orgue. Ainsi, Mme BOULAY-ESPERONNIER a raison de dire que les engagements ne sont pas tenus.

Le projet de délibération 2014 DAC 1372 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DAC 1390** Subvention (1.500 euros) à l'association Seizièm'Art (16<sup>e</sup>)

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER indique que cette délibération fait elle aussi partie du soutien aux actions culturelles locales. Elle demande de bien vouloir attribuer 1.500 euros à Seizièm'Art, dont l'objet est de regrouper des artistes vivant ou travaillant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris et de les appuyer dans toutes les activités en lien avec l'étude, la pratique, l'enseignement, la promotion et la diffusion des arts, ainsi que la participation à la vie culturelle et sociale de l'arrondissement.

Le projet de délibération 2014 DAC 1390 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DDCT 52** Subventions fonds du Maire (8.500 euros) à 4 associations du 16<sup>e</sup> arrondissement

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER informe l'assemblée que la première association visée par le projet de délibération est « Bibliothèque Pour Tous », dont l'objet est d'assurer un service culturel et social d'intérêt général par l'organisation de bibliothèques, ludothèques et autres activités culturelles. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2.000 euros sur les fonds du Maire, les bibliothèques faisant cruellement défaut dans l'arrondissement. La spécificité de cette association est de permettre aux personnes âgées de lire le plus longtemps possible grâce aux livres imprimés en gros caractères, et de maintenir un lien social entre ces personnes et les bibliothécaires.

La deuxième subvention, de 1.500 euros, concerne l'association « Mode et Handicap c'est possible », dont l'objet est la création de vêtements élégants adaptés aux personnes handicapées. Cette association fera bientôt un défilé à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

La troisième association est « Objectif Cambodge », pour qui une subvention de 2.000 euros est proposée. « Objectif Cambodge » est une association humanitaire qui œuvre pour l'amélioration des soins médicaux au Cambodge et l'aide aux plus démunis. Elle est notamment très active dans le cadre du festival Le Printemps dans le 16<sup>e</sup>, avec entre autres le bal au parc Sainte-Périne.

Enfin, il est proposé d'attribuer à l'association « Jeunes Talents », dont l'objet est d'aider de jeunes musiciens classiques à se produire en public, une subvention de 3.000 euros afin, notamment, de financer leur concert à l'hôpital Sainte-Périne.

Le projet de délibération 2014 DDCT 52 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DDCT 54** Subvention d'un montant de 52.800 euros au titre des fonds du Maire (16<sup>e</sup>) et convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole OCCE de Paris

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.**

Mme BOULAY-ESPERONNIER souligne que l'OCCE a pour objet de développer l'esprit d'entraide dans les écoles et les établissements d'enseignement laïque de Paris. Ainsi, cette association favorise la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs, en vue d'animer des activités communes.

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 52.800 euros. La subvention proposée ne pouvait pas être donnée aux associations de parents d'élèves pour des motifs juridiques. L'argent est donc attribué aux coopératives scolaires, dont 90 % sont affiliées à l'OCCE. La subvention proposée est proportionnelle au nombre d'élèves dans les écoles, avec un petit effort consenti sur les écoles Murat et Parc des Princes, qui en ont besoin. Les subventions vont de 1.500 à 3.000 euros.

Le projet de délibération 2014 DDCT 54 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DFA 14** Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU apprend aux élus que la concession réglant les modalités de l'affichage publicitaire sur le domaine public de la Ville de Paris relève actuellement de deux conventions d'occupation du domaine public :

- la première, en date du 22 décembre 2000, porte sur l'exploitation de panneaux publicitaires sur les chantiers privés. Cette concession est usuellement qualifiée de « contrat chantiers privés ». Son titulaire actuel est la société JCDECAUX ;
- la deuxième, du 29 mars 2000, concerne l'exploitation sur les palissades de chantiers publics sur voirie. Cette concession est usuellement qualifiée de « contrat chantiers publics ». Son titulaire actuel est la société CLEAR CHANNEL France.

Les deux conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2014.

Il a par conséquent été décidé d'organiser une attribution dans des conditions nouvelles et plus favorables au développement d'une concurrence durable, dans le cadre d'une procédure d'attribution de gré à gré, à la suite d'une phase de négociation avec les trois opérateurs qui ont répondu à la consultation. Les trois entreprises concernées sont CLEAR CHANNEL France, EXTERION MEDIA (anciennement CBS OUTDOOR) et JCDECAUX.

M. GABORIAU rappelle l'existence de deux délibérations sur lesquelles le vote se fera séparément, bien que liées : la 2014 DF 1009 qui concerne les chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier, et la 2014 DFA 14 qui concerne les chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier.

Le renouvellement des conventions actuelles, qui se terminent le 31 décembre 2014, se traduit par une évolution considérable de la redevance minimale garantie annuelle. Sur les conventions actuelles, sur un périmètre comparable, le cumul des redevances s'élève à 6.600.000 euros.

Compte tenu de ces éléments et des éléments techniques qui ont été communiqués dans la délibération, M. GABORIAU a l'honneur de demander aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir :

- approuver le projet de convention d'occupation du domaine public avec la société JCDECAUX France ;
- autoriser la Maire de Paris à signer avec la société JCDECAUX France la convention portant sur le droit d'occuper le domaine public de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, etc. pour un montant de redevance minimale garantie de 3.700.000 euros par an et un taux de redevance applicable sur le chiffre d'affaires de 63 % ; d'une durée de 13 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- approuver le projet de convention d'occupation du domaine public avec la société EXTERION MEDIA ;
- autoriser la Maire de Paris à signer avec la société EXTERION MEDIA la convention portant sur le droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris (à l'exception du mobilier urbain) pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux, etc. relatifs à des travaux sur le domaine public routier, pour un montant de redevance minimale garantie de 1.350.000 euros par an et un taux de redevance applicable sur le chiffre d'affaires de 75 % ; d'une durée de 13 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

M. GABORIAU suggère d'émettre un avis favorable à ces deux délibérations.

M. LAURET tient à souligner que cette procédure et cette évolution permettent d'augmenter de 27 % le cumul des redevances pour l'exploitation de l'affichage publicitaire, qui passe de 6.600.000 euros à 8.350.000 euros. Cela est la traduction de la bonne gestion de la Ville de Paris.

Mme GIAZZI note que cette information sera donc rapportée deux fois dans le compte rendu.

Le projet de délibération 2014 DFA 14 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DF 1009** Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

Le projet de délibération 2014 DF 1009 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DF 1019** Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports publics de surface

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU explique que les abris installés sur la voie publique à destination des usagers des transports publics de surface sont régis par une convention d'occupation du domaine public, conclue avec la Société de Publicité des Abribus et Cabines Téléphonique (SOPACT) et validée par le Conseil de Paris le 20 septembre 1993. Cette convention permet le maintien en place et l'exploitation des abris actuels jusqu'au 30 septembre 2014.

Pour assurer la continuité du service, une consultation a été engagée. Le nouveau contrat prévoit la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des abris sur une période de 15 ans.

Celle-ci propose la conception, la mise en place et l'entretien d'une gamme de mobiliers modulables, suivant un design spécifique pour Paris et permettant l'aménagement de 2000 points d'arrêt tous

modes de transport confondus (autobus, taxis, autocars...) et s'adaptant à la variété des contextes urbains des rues parisiennes.

Or, les travaux de pose des nouveaux mobiliers, qui seront organisés concomitamment à la dépose des mobiliers actuels pour minimiser la gêne occasionnée aux usagers, débuteront au cours du dernier trimestre 2014 jusqu'à l'échéance de la pose de nouveaux abris-voyageurs.

Dans ces conditions, il est proposé la conclusion d'un protocole dit de fin de contrat qui aura pour effet de permettre une transition entre les deux contrats, jusqu'à l'échéance du déploiement des nouveaux abris-voyageurs, de manière à assurer une disponibilité fonctionnelle des abris aux Parisiens.

Le contrat actuel prévoit le versement par l'occupant d'une redevance égale à 21 % de ses recettes brutes de publicité et d'une redevance minimum de 765.245 euros chaque année. Le contrat est revu avec une majoration de 2 points selon certains critères de chiffre d'affaires.

M. GABORIAU propose d'approuver le protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique et d'autoriser la Maire de Paris à signer ce protocole avec la Société de Publicité des Abribus et Cabines Téléphonique.

Le projet de délibération 2014 DF 1019 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens

#### **M. Emmanuel MESSAS rapporteur.**

M. MESSAS donne tout d'abord la définition des perturbateurs endocriniens, proposée en 1991 : ce sont des molécules ou agents chimiques ayant des propriétés hormonales mimétiques, et décrits comme cause d'anomalies physiologiques et de la reproduction. En un mot, ce sont des leurres qui vont stimuler de manière inadaptée le système hormonal, soit en le stimulant, soit en l'antagonisant ou soit en le perturbant, ce qui va entraîner l'apparition de maladies.

Trois conditions doivent être réunies pour définir un perturbateur endocrinien :

- un effet délétère sur un organisme vivant normal ;
- une activité endocrinienne sur quatre systèmes (œstrogène, androgène, thyroïde et stéroïde) ;
- la possibilité d'une interaction entre ce système endocrinien et la physiologie, qui va causer une maladie.

M. MESSAS explique que les éléments qui sont responsables de tout cela sont des éléments utilisés dans la vie courante, dont les pesticides présents dans les aliments non biologiques, les détergents, les phtalates présents dans les objets en PVC, les agents unifuges, etc. et qui peuvent avoir un effet toxique. En réalité, la question est plus complexe car même en absence de surdosage, un effet délétère est possible. Tout le problème est de détecter, à l'aide de biomarqueurs, ces types d'éléments qui peuvent favoriser une altération du système hormonal et engendrer des maladies.

Les populations cibles pour ces maladies sont les populations fragiles, c'est-à-dire les femmes enceintes, les enfants ou les personnes en période de croissance.

Des mesures de prévention ont été instaurées par l'OMS et par l'Union européenne. La Mairie de Paris ne semble pas avoir pris la mesure de l'importance de la prévention sur ce type de maladies potentielles. La seule délibération prise par la Maire de Paris sur ce sujet semble avoir été une subvention de 1.500 euros à l'association Réseau santé environnement. Un décret a également été pris dans le cadre du Grenelle de la Santé, qui demandait de prendre des précautions à partir de janvier 2015, mais qui risque de n'être appliqué qu'en juin 2015. La Mairie de Paris n'impose également pas de clause de limitation, voire d'exclusion, de produits reconnus comme perturbateurs endocriniens, ni dans les opérations de rénovation, ni dans les marchés de fourniture d'équipement pour les établissements scolaires. Enfin, il apparaîtrait qu'il n'existe pas d'activité concertée sur le bio dans les cantines scolaires.

Le vœu est donc :

- que la Maire de Paris s'engage sur une trajectoire « 0 perturbateur endocrinien » ;
- que les cahiers des charges des travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches précisent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;
- que les marchés de fourniture des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatil ;
- que l'ensemble des équipements publics municipaux fassent l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air ;
- que le site Paris.fr soit doté d'une rubrique de biosurveillance ;
- que la Maire de Paris lance une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

M. MESSAS admet que ceci n'est pas simple en l'absence de surdosage, mais il existe des mesures d'éviction qui permettraient d'éviter le développement à terme de problèmes de santé publique majeurs.

Mme GIAZZI remercie M. MESSAS pour cet exposé fort intéressant, d'autant plus quand il vient d'un expert comme lui.

M. WEILL note que cette question est essentielle en matière de santé environnementale et de protection des populations contre l'exposition aux produits chimiques. Néanmoins, l'opposition trouve regrettable que ce vœu soit polémique. Ce vœu a été déposé dans les nombreux arrondissements à la demande de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. M. WEILL pense qu'une fierté collective peut être ressentie vis-à-vis de ce qui a déjà été fait en la matière. Il existe un vrai bilan à défendre. M. WEILL souligne que, de façon préventive, une vigilance particulière a été mise en avant dans la démarche de développement pour les marchés et les travaux en construction de la DFPE ou de la DASCO.

Ensuite, il est regrettable que sur une telle question, une telle confusion et un tel amalgame existent dans la rédaction du vœu. Par exemple, les cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) ne sont pas du tout évoqués, alors qu'ils sont essentiels. En revanche, en vue de rassurer et alerter les gens sur ces questions – ce qui est nécessaire –, il est demandé dans le vœu d'insérer une rubrique « biosurveillance » sur Paris.fr. Or la biosurveillance est une évaluation environnementale qui consiste à détecter l'utilisation de plantes, ce qui n'est pas vraiment au centre de la présente question.

Ainsi, ce vœu comporte des amalgames et des erreurs, ce qui est peut-être dû à la précipitation liée à la volonté de faire quelque chose de polémique sur un sujet sur lequel la vigilance et la fierté de ce qui a déjà été fait devraient être de mise.

Pour ce qui est du retard de l'application du décret, M. WEILL estime qu'il est dû au fait qu'il a fallu attendre d'avoir un nombre suffisant de bureaux accrédités pour pouvoir lancer des évaluations. Il était en effet impossible de faire mener ces évaluations par des bureaux qui n'étaient pas reconnus et pas accrédités.

Sur ce sujet, un soutien doit être apporté à la politique volontariste de la Mairie de Paris. Il n'est donc pas compréhensible que la majorité d'arrondissement soutienne ce vœu, si ce n'est dans une optique polémique. Le groupe PS ne soutiendra donc pas le vœu, mais travaillera pour préparer un vœu pour que les choses soient rappelées et que la volonté de la majorité parisienne sur ce sujet soit mise en avant.

M. MESSAS répond à M. WEILL. Tout d'abord, il lui indique que le titre même de « perturbateurs endocriniens » inclut, par définition, les effets secondaires cancérigènes.

Concernant les biomarqueurs, ceux-ci existent. Ce sont par exemple des cellules cancérogènes du sein, et il est possible de voir si elles sont stimulées par les récepteurs d'œstrogènes. D'autres biomarqueurs sont possibles, même si cela reste encore difficile car il n'y a pas d'effet toxique.

Troisièmement, sur des questions ayant trait à la santé publique, il n'est pas possible d'être en retard sous peine de se le voir reproché par l'opinion publique. Rétroactivement, le manque de mesures de précaution peut être mis en avant, comme cela a été le cas avec le SIDA. La mesure de précaution est toujours la règle en santé publique. Ces mesures de précaution doivent s'appliquer assez rapidement pour les populations cibles pour lesquelles les risques peuvent être élevés. Même s'il s'agit d'un problème scientifique qui n'est pas encore tranché, avec notamment la discussion autour d'un effet éclair ou non des bisphénols, la célérité de la mise en place de la précaution est primordiale pour ne pas s'exposer à des risques qui auraient pu être évités.

M. WEILL constate que sur 450 crèches, 345 contrôles ont déjà été effectués. La Ville de Paris figure parmi des villes les plus avancées. Le dépassement du délai est dû au problème des bureaux qui doivent être accrédités. Il est possible qu'un petit retard apparaisse par rapport à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais il vaut mieux travailler correctement et avec des bureaux accrédités, plutôt que dans la précipitation.

Mme GIAZZI demande si l'opposition vote le vœu avec la majorité.

M. WEILL estime que la rédaction du vœu est malheureusement polémique et confuse, avec des points d'inexactitude. L'opposition ne peut pas voter un vœu qui a été mal préparé.

Mme GIAZZI s'interroge si ce n'est pas plutôt parce que ce vœu est proposé par la majorité d'arrondissement et vient d'une initiative commune aux groupes UMP des Mairies de Paris et du Conseil de Paris, au Conseil de Paris. En effet, M. MESSAS a été extrêmement clair et précis, car c'est un professionnel de santé. Toutes les explications ont été fournies avec une grande limpidité. Mme GIAZZI demande si l'opposition ne prend pas part au vote ou si elle vote contre.

M. WEILL précise que l'opposition vote contre, tout en regrettant que la polémique soit mise en avant sur un tel sujet, alors que le travail a certainement été bien fait, mais trahi par le ton politique du vœu.

Mme GIAZZI exprime ses regrets pour les victimes, qui noteront le vote défavorable de l'opposition.

Le vœu mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19h40.